



Lycée Privé Provence Verte

Chemin du Prugnon – 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93 / Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr

A toutes les familles.

Le 28 août 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que la rentrée scolaire est maintenue avec les nouvelles règles sanitaires, suite à la diffusion du dernier protocole national, en date du 27 août 2020.

La rentrée des élèves est donc fixée le mardi 1er septembre 2020 à 10 h pour les classes de 4ème, 3ème et 2nde (Installation des internes entre 8 h 30 et 09 h 30). Pour les classes de premières et terminales BAC PRO, BAC TECHNO, la rentrée est fixée le mercredi 2 septembre 2020 à 10h. (Installation des internes entre 08 h 30 et 09 h 30).

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les parents d'élèves, que vous êtes, jouent un rôle essentiel. Vous devez vous engager à ne pas mettre votre enfant au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille. De même, les jeunes ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Vous devez en informer le directeur par mail : parentsduleap.st-maximin@cneap.fr

Lors de la rentrée scolaire, l'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Vous devez néanmoins vous limiter au strict nécessaire. Vous devrez porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les nouvelles familles (**2 personnes adultes maximum**) pourront donc accompagner leurs enfants, lors de la rentrée, jusqu'à l'internat, et **seront autorisées à rester dans la cour au maximum à 9h50.**

Lors de votre arrivée dans l'établissement la semaine prochaine, vous devrez patienter devant le portail. Un éducateur mettra en place les actions suivantes :

- Un lavage des mains par le biais d'une solution hydro-alcoolique,
- La prise de température frontale,
- L'obligation du port du masque,
- La vérification de la classe de votre enfant.

Sachez aussi :

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, CDI, restauration scolaire, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Pour notre établissement scolaire de St Maximin, **toutes les salles de classe sont suffisamment grandes pour accueillir 100% des élèves, avec une distance entre deux tables de 1 mètre**. Ce n'est pas malheureusement la situation de tous les lycées en France.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Quels sont les gestes en question ?

- 1) Se laver les mains régulièrement. Le lycée a mis en place de nouveaux points d'eau, avec du savon liquide (double réservoir), pour éviter les ruptures de savons.
- 2) Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- 3) Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle grise,
- 4) Saluer sans se serrer la main, et éviter les embrassades.

Par ailleurs, le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux ou en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement (avec du gel hydro-alcoolique fourni par le lycée),
- avant chaque repas, avec le point d'eau à l'entrée du restaurant,
- après être allé aux toilettes, avec les points d'eau dans la cour de l'école,
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile, à l'aide aussi des points d'eau dans la cour.

Sachez aussi, que les toilettes du lycée seront désinfectées **4 fois par jour**, avec des protocoles de secours vis-à-vis des nettoyages.

Un savon sera distribué à chaque élève interne, dans l'objectif de s'assurer que chaque élève dispose bien du savon en question.

Aussi, il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le Ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Nos réserves actuelles ne sont pas illimitées.

Ceci signifie que chaque élève interne devra disposer de 5 masques lavables (un par jour). Pour les élèves demi-pensionnaires et externes, il suffira de se présenter le matin à l'entrée avec un masque unique.

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : pour les collégiens et les lycéens, **le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs**. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces

situations, une attention particulière sera apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Vos enfants seront formés au port du masque et au lavage des mains.

Par ailleurs, le lycée a mis en place un dispositif sur les points suivants :

- L'aération régulière des salles de classe,
- La limitation des brassages d'élèves, avec, par exemple, des récréations décalées d'élèves le matin et l'après-midi,
- Des protocoles de nettoyage renforcés et la désinfection des locaux et des équipements ont été mis en place.

Dans l'éventualité de symptômes, l'élève en question sera accompagné dans une zone « infirmerie », où il sera pris en charge par un personnel de vie scolaire et/ou l'infirmière. Les parents seront contactés et devront se présenter rapidement à l'établissement, pour étudier les bonnes mesures. L'Agence Régional de la Santé sera systématiquement informée, pour étudier des mesures de prévention.

Toutefois, cette rentrée scolaire doit être sous le signe des trois postures suivantes :

- La **prise de recul** nécessaire quant à la crise sanitaire,
- L'**exigence éducative**, avec la bienveillance et l'écoute,
- La **cohérence** dans nos pratiques et paroles, vis à vis des élèves et parents.


Il nous faudra être cohérent **dès le premier jour de la rentrée scolaire**, pour se rassurer mutuellement. Nous vivons des moments d'incertitudes, et notre professionnalisme (parents et personnels du lycée) doit nous permettre de relever les défis d'accompagner nos jeunes vers leur réussite personnelle et scolaire. **C'est l'objectif premier**, tout en prenant conscience de la crise que nous vivons.

Nous vous demandons de nous faire confiance sachant que nous sommes accompagnés par nos autorités académiques, l'ARS, la MSA, et d'autres instances.

Je vous souhaite d'ores et déjà une belle rentrée, tous ensemble et pour nos élèves en devenir.

Comptant sur votre collaboration, nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements si nécessaire, et nous vous prions, Mesdames et Messieurs, chers parents, en nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur
Christian BRAYER



Lycée Privé Provence Verte
LEAP "St Maximin"
Chemin du Prugnon
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
Tél: 04 94 59 52 93 Fax: 04 94 59 79 91
Affilié au CNEAP
Sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture